



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 30 juin 2016

Conseillers communautaires en exercice : III

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président, puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 0.4, 0.5, 0.6, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 1.2.5, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 4.7, 4.8, 4.9, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 5.8, 5.9, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12, 8.1, 8.2.

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 22h00.

Étaient présents : **Avanne-Aveney :** M. Alain PARIS **Besançon :** M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET (à partir du 1.1.5), M. Frédéric ALLEMANN (à partir du 1.1.5), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, Mme Claudine CAULET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA (à partir du 1.1.2), M. Emmanuel DUMONT, M. Ludovic FAGAUT (à partir du 1.1.2), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 0.2), M. Abdel GHEZALI (jusqu'au 4.3), Mme Pauline JEANNIN, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER (à partir 1.2.4), M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'au 1.1.5), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (à partir du 1.1.2), M. Rémi STAHL (à partir du 1.1.1), Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF (jusqu'au 7.4) **Beure :** M. Philippe CHANEY (jusqu'au 1.2.3) **Brillans :** M. Alain BLESSEMILLE **Busy :** M. Alain FELICE **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Chalèze :** M. Gilbert PACAUD **Champagney :** M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins :** M. Florent BAILLY **Chaucenne :** M. Bernard VOUGNON **Chaufontaine :** M. Jacky LOUISON **Châtillon-le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON **Dannemarie-sur-Crête :** M. Gérard GALLIOT (jusqu'au 7.2) **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD **Ecole-Valentin :** M. Yves GUYEN **Fontain :** Mme Martine DONEY **François :** Mme Françoise GILLET (suppléante de M. Claude PREIONI) **Genes :** M. Alain CUENOT (suppléant de Mme Thérèse ROBERT) **Grandfontaine :** M. François LOPEZ **La Vèze :** Mme Catherine CUINET (jusqu'au 5.5) **Larnod :** M. Hugues TRUDET (jusqu'à 1.2.3) **Les Auxons :** M. Jacques CANAL (suppléant de M. Serge RUTKOWSKI) **Mamirolle :** M. Daniel HUOT **Marchaux :** M. Patrick CORNE **Mazerolles-le-Salin :** M. Daniel PARIS (jusqu'au 7.4) **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ **Montferrand-le-Château :** M. Pascal DUCHEZEAU **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 5.7) **Nancray :** M. Vincent FIETIER **Novillars :** M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 1.2.5) **Osselle-Routelle :** M. Daniel CUCHE **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET **Pirey :** M. Robert STEPOURJINE **Pouilley-les-Vignes :** Mme Annie SALOMEZ (suppléante de M. Jean-Marc BOUSSET) **Rancenay :** M. Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER **Saône :** M. Yoran DELARUE **Serre-les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU **Tallenay :** M. Jean-Yves PRALON **Thise :** M. Alain LORIGUET **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD **Torpes :** M. Denis JACQUIN **Vaire :** M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD **Vaux-les-Prés :** M. Bernard GAVIGNET **Vorges-les-Pins :** Mme Julie BAVEREL (à partir du 1.1.2)

Étaient absents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX **Arguel :** M. André AVIS **Audeux :** Mme Françoise GALLIOU **Besançon :** M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Myriam EL YASSA, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, M. Yannick POUJET, Mme Rosa REBRAB, Mme Mina SEBBAH, Mme Ilva SUGNY **Boussières :** M. Bertrand ASTRIC **Champoux :** M. Philippe COURTOT **Chemaudin :** M. Gilbert GAVIGNET **La Chevillotte :** M. Roger BOROWIK **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER **Noironte :** M. Bernard MADOUX **Pugey :** M. Frank LAIDIE

Secrétaire de séance : Mme Catherine BARTHELET

Procurations de vote :

Mandants : Emile BRIOT, Pascal CURIE, Yves-Michel DAHOUI, ML DALPHIN, Cyril DEVESA (jusqu'au 1.1.1), Myriam EL YASSA, Jacques GROSPERRIN (à partir du 1.1.2), Myriam LEMERCIER (jusqu'au 1.2.3), Jean-Sébastien LEUBA (à partir du 1.1.6), Michel OMOURI, Yannick POUJET (jusqu'au 4.3), Rosa REBRAB, Rémi STAHL (jusqu'au 0.6), Marie ZEHAF (à partir du 2.1), Gilbert GAVIGNET.

Mandataires : Elsa MAILLOT, Nicolas BODIN, Sylvie WANLIN, C. WERTHE, Anne VIGNOT (jusqu'au 1.1.1), Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Ludovic FAGAUT (à partir du 1.1.2), Danielle DARD (jusqu'au 1.2.3), Béatrice FALCINELLA (à partir du 1.1.6), Sophie PESEUX, Abdel GHEZALI (jusqu'au 4.3), Patrick BONTEMPS, Claudine CAULET (jusqu'au 0.6), Michel LOYAT (à partir du 2.1), Bernard GAVIGNET.

Délibération n°2016/003262

Rapport n°1.2.1 - Favoriser l'accès à la santé pour tous par le développement d'un projet de mutuelle solidaire

Favoriser l'accès à la santé pour tous par le développement d'un projet de mutuelle solidaire

Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Commission : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

Inscription budgétaire
Sans incidence budgétaire

Résumé :

Le CCAS de la Ville de Besançon met en place une mutuelle solidaire à destination des habitants de Besançon.

Le projet est présenté en Conseil communautaire afin d'informer les communes du fonctionnement de ce dispositif et prendre connaissance de la possibilité, pour les communes qui le souhaitent, de bénéficier d'un dispositif semblable.

I. Enjeux du projet

En 2011, 5 % de la population française ne disposait pas d'une complémentaire santé, ce qui représentait 4 millions de personnes. Ce chiffre est en augmentation constante depuis plusieurs années. Ramené à la population bisontine, 6 000 personnes seraient potentiellement concernées.

A travers l'expérience du CCAS de la Ville de Besançon, il est possible de faire le constat que de nombreuses personnes sont en rupture de couverture sociale ou partiellement prises en charge (absence de couverture complémentaire), ou sont titulaires d'un contrat de mutuelle qui ne leur assure pas une bonne couverture de santé et ne leur permet pas d'accéder aux soins.

II. Les avantages du projet

Le soutien à la mutualisation est une action permettant de favoriser l'accès aux soins et l'autonomie des personnes dans leurs parcours de santé.

Le projet de mutuelle solidaire consiste à proposer aux habitants (des communes qui le souhaitent), n'ayant pas de soutien à la mutualisation (par l'Aide à la Complémentaire Santé ou leur employeur), un contrat de mutuelle collectif négocié alliant un rapport qualité-prix meilleur que si négocié à titre individuel.

III. Public cible du projet

Le cœur de cible de ce projet est l'ensemble des habitants des communes intéressées ne bénéficiant pas d'un soutien à la « mutualisation » par leur employeur ou par la CPAM.

Au 1^{er} janvier 2016, la loi de sécurisation de l'emploi exclut les salariés du secteur privé. Un projet de loi au 1^{er} janvier 2017 proposerait des contrats spécifiques pour les seniors, ce qui pourrait les exclure également.

Le projet concerne donc prioritairement :

- les chômeurs indemnisés,
- les retraités,
- les salariés de la fonction publique sans contrat collectif,
- les auto-entrepreneurs,
- les salariés à employeurs multiples, ou avec une cotisation employeur dépassant 10 % de leur revenu,
- les contrats d'apprentissages.

IV. Le cadre juridique du projet

Après étude des différents types d'intervention des communes autour de ces projets (environ 1 000 communes ont déjà mis en place ce dispositif en France) et une journée de réflexion dans le cadre de l'UDCCAS, le CCAS de Besançon a fait le choix de ne pas porter un appel à partenariat ou un projet communal, mais de travailler en lien avec une association qui joue le rôle d'intermédiaire.

Il est ainsi proposé de mettre en œuvre un partenariat avec ACTIOM. Il s'agit d'une association d'assurés qui a pour but de proposer à ses membres un contrat santé de groupe à un tarif attractif. L'association met en concurrence les mutuelles et souscrit un contrat pour ses membres.

Typologie de contrat proposé : pour les habitants de la commune, un contrat individuel est signé par chaque habitant, permettant ainsi l'accès au contrat collectif négocié par l'association. Les agents des trois entités peuvent à l'identique adhérer individuellement et de manière volontaire.

Ce projet pourra répondre à la problématique des personnes démutualisées tout au long de l'année. Cependant, pour les personnes possédant déjà une mutuelle, il aura un calendrier contraint par les règles de la résiliation. Il se déploiera donc particulièrement de septembre à mi-novembre. La communication devra tenir compte de ce calendrier particulier.

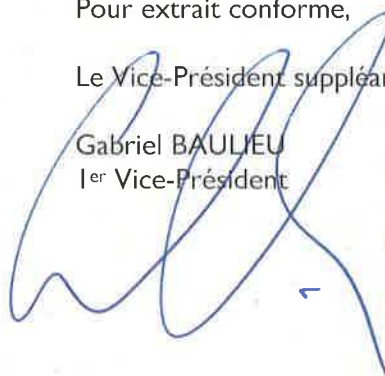
Le Conseil de Communauté prend connaissance :

- **du projet de mutuelle solidaire mis en place par le CCAS à destination des habitants de Besançon,**
- **de la possibilité, pour les communes qui le souhaitent, de bénéficier d'un dispositif semblable.**

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



Préfecture du Doubs

Reçu le - 7 JUIL. 2016



Contrôle de légalité